



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 OCTOBRE 2008

Le Conseil Municipal a été convoqué le 22 octobre 2008.

La séance est ouverte à 20 heures en présence de tous les conseillers municipaux en fonction à l'exception de Jean-Marc KELLER qui a donné procuration à Christian HURTHER et Monique WEBER qui a donné procuration à Anne-Marie KLIPFEL.

ORDRE DU JOUR

Point 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2008.

Point 2 : Tarifs 2009.

Point 3 : Lotissement « Unterrieth » 6^{ème} tranche – annulation de la vente du lot n°11.

Point 4 : S.D.I.S : convention de transfert / Avenant n°1.

Point 5 : S.P.A. : approbation de la convention fourrière.

Point 6 : Rapports des commissions et des structures intercommunales.

Point 7 : Divers.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2008

Le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2008 a été communiqué à tous les conseillers.

Sur demande de Hubert ARBOGAST, il est rajouté au point 8 Divers :

h) Développement durable : subventions pour équipements

Hubert ARBOGAST demande si des subventions sont attribuées par la Commune aux particuliers qui investissent dans des équipements liés aux énergies renouvelables tels que des panneaux solaires ou de la géothermie. Le Maire rappelle que de tels soutiens financiers n'ont pas été décidés par le Conseil municipal. Hubert ARBOGAST souhaiterait que l'assemblée délibérante réfléchisse à l'instauration d'une telle aide. Après discussion, il est décidé de ne pas porter ce point à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

i) Rue de Daubensand

Hubert ARBOGAST souligne la forte déclinaison des dos d'âne qui ont été installés dans la rue de Daubensand. Il souhaiterait savoir si les normes en vigueur ont été respectées. Le Maire informe qu'à l'intérieur des agglomérations aucune réglementation particulière n'est imposée.

Par ailleurs Hubert ARBOGAST estime qu'il serait plus opportun de déplacer le système de détection de vitesse des véhicules situés au bout de la rue de Daubensand dans la rue du Général de Gaulle au niveau de l'entrée du village. Les conseillers municipaux trouvent cette proposition pertinente.

Aucune autre observation n'étant présentée, le procès-verbal est adopté par 22 voix pour, 1 abstention, et signé par les membres présents l'ayant approuvé.

2. TARIFS 2009

Le Maire présente le projet de tarifs 2009.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

➤ **de fixer** les tarifs 2009 comme suit :

	Tarifs 2009 en €
CONCESSIONS DE CIMETIERE	
Tombe simple pour 15 ans	130.00
Tombe simple pour 30 ans	255.00
Caveau 2 m2	455.00
Caveau 4 m2	940.00
Columbarium	
Emplacement pouvant contenir 1 urne pour 15 ans	530.00
Emplacement pouvant contenir 2 urnes pour 15 ans	1 065.00
Emplacement pouvant contenir 3 urnes pour 15 ans	1 590.00
Caveau cinéraire (4 urnes) pour 15 ans	640.00

		Tarifs 2009 en €
DROITS DE PLACE		
Marchés, le ml		1.35
Cirque, l'emplacement		35.00
PHOTOCOPIE ET TELECOPIE		
Photocopie noir/blanc et télécopie, l'unité		0.25
Photocopie couleur, l'unité		0.40

GARNITURE (1 table + 2 bancs)		
Location du set		3.75
Détérioration ou manquant : le set		95.00
Détérioration ou manquante : la table		47.50
Détérioration ou manquant : le banc		23.75

INTERVENTION DES AGENTS COMMUNAUX		
Tarif horaire / par agent (service technique)		35.00

NACELLE COMMUNALE		
Location 1/2 journée (soit 4 heures)		260.00
Location 1 journée (soit 8 heures)		520.00

LOCATION D'UN BUREAU AU SYNDICAT DES EAUX DE LA LACHTER		
Location à l'année		3 450.00

SALLE DES FETES COMMUNALE		
Avec préparation de repas		
Salle - foyer - cuisine		410.00
Foyer - cuisine		235.00
Sans préparation de repas / réunions ou manifestations hors bals		
Salle - foyer		295.00
Foyer seul		155.00
Caveau ou petite salle sous-sol		90.00

	Tarifs 2009 en €
Sans préparation de repas / bals, concerts, représentations artistiques	
Rez-de-chaussée sauf cuisine et sous-sol pour matinée ou soirée	295.00
Pour le 2ème jour de location de la salle (par ex. le dimanche)	85.00
Chauffage	
Salle - foyer - cuisine	50.00
Foyer - cuisine	25.00
Salle - foyer	50.00
Foyer seul	25.00
Caveau ou petite salle sous-sol	10.00
Vaisselle (casse et/ou manquante)	
Assiette plate ou creuse	4.00
Assiette à dessert	3.50
Cafetière en inox	9.95
Casserole en alu	27.40
Coupe-frites avec grilles	15.00
Couperet à beurre	2.30
Couteau à pain	9.00
Couteau à poisson	1.05
Couteau de cuisine (petit)	4.80
Couteau de cuisine (grand)	7.10
Couteau ordinaire	4.00
Cuiller à café	1.00
Cuiller à soupe	2.50
Cuiller en bois	1.55
Ecumoire	5.50
Eplucheur	5.40
Faitout en inox	23.80
Faitout (moyen)	42.95
Faitout (grand)	89.70

Faitout rectangulaire (moyen)	47.75
Faitout rectangulaire (grand)	95.60
Flûte	3.00
Fouet	3.65
Fourchette à poisson	1.30
Fourchette du chef	11.55
Fourchette ordinaire	2.50
Fusil à aiguiser	14.95
Grille à four à vapeur	52.50
Louche (petite)	7.20
Louche (moyenne)	10.65
Louche (grande)	13.05
Machine à café	215.20
Ouvre-boîtes	1.50
Panier à pain	2.15
Panier en inox	3.35
Passoire	8.60
Pelle à gâteaux	4.45
Pince à pâtes	2.15
Planche à découper	17.90
Plat à gâteaux	11.85
Plat à poisson (tout petit)	0.85
Plat à poisson (petit)	1.15
Plat à poisson (moyen)	1.65
Plat à poisson (grand)	2.30
Plat en alu rectangulaire (moyen)	8.15
Plat en alu rectangulaire (grand)	10.65
Plateau à desservir en bois	9.00
Plateau rond en plastique	8.40
Poêle à frire	23.80
Saladier	2.00

Saucière en inox	3.60
Saucière en porcelaine	6.25
Soupière avec couvercle	11.85
Sous-tasse à café	1.50
Tasse à café	3.00
Tire-bouchon	5.60
Verre à bière	2.50
Verre à digestif	3.00
Verre à eau	2.50
Verre à vin blanc	1.45
Verre à vin rouge (ballon)	3.00

3 . LOTISSEMENT « UNTERRIETH » 6^{ème} TRANCHE – ANNULATION DE LA VENTE DU LOT N°11

Le Maire expose que pour des raisons indépendantes de leur volonté M. et Mme Michel ALBRECHT se doivent de renoncer à l'acquisition de la parcelle cadastrée Section B n°11/542. Il rappelle que cette cession avait été approuvée par le Conseil municipal en séance du 14 mai 2007.

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide:

- **d'annuler** la décision prise en séance du 14 mai 2007 concernant la cession du lot n°11 à M. et Mme Michel ALBRECHT,
- **d'autoriser** le Maire à signer tous actes et documents annexes à la présente délibération.

4. S.D.I.S : CONVENTION DE TRANSFERT / AVENANT N°1

Le Maire rappelle qu'en date du 11 décembre 2006 le Conseil Municipal a approuvé les termes de la convention de transfert du Service d'Incendie et de Secours de la Commune de Gerstheim vers le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin.

La liste des bénéficiaires de l'allocation de vétérance, objet de l'annexe 3 n'ayant pas été à jour à la date du transfert, il y a lieu de la modifier. Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées et continuent de prendre leur plein effet.

Thierry WENDLING développe certains points de fonctionnement et le nouveau statut des pompiers volontaires et plus particulièrement des vétérans au sein du S.D.I.S.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve** les termes de l'avenant n°1 à la convention du Service d'Incendie et de Secours de la Commune de GERSTHEIM et le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin ;

- **autorise** le Maire à signer tous actes et documents annexes à l'avenant n°1 de la convention.

5. S.P.A. : APPROBATION DE LA CONVENTION FOURRIERE

Le Maire rappelle qu'en vertu du Code Rural et plus particulièrement de son article L211-24 chaque Commune doit disposer soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation, soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune avec l'accord de cette commune. A ce titre, la Commune et la Société Protectrice des Animaux de Strasbourg sont liées par une « convention fourrière » pour la prise en charge par l'association des animaux se trouvant en divagation sur le ban communal. Le montant de la cotisation annuelle, inchangée depuis plus de 10 ans, va être augmenté à compter du 1^{er} janvier 2009, soit

- pour les communes au-delà de 500 habitants : 0.20 € / habitant
- forfait de prise en charge par animal 25€
- frais de kilométrage aller-retour 0.20 € / km

Ces modifications appellent la signature d'une nouvelle convention entre les deux parties.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve** les termes de la convention fourrière avec la Société Protectrice des Animaux de Strasbourg,
- **autorise** le Maire à signer tous actes et documents annexes à la convention,
- **prend acte** des nouveaux tarifs et décide d'inscrire annuellement les crédits nécessaires au budget de la Commune.

6. RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

6.1 COMMISSIONS COMMUNALES

6.1.1. Gymnase : restructuration fonctionnelle et extension

Philippe TARDOT rend compte de la réunion de la commission du 13 octobre 2008 qui avait pour objet de prendre connaissance des différents projets chiffrés qui ont été élaborés par M. Marcel PARISOT. Ces scénarios ont tenu compte des résultats des enquêtes réalisées auprès des associations et autres utilisateurs ainsi que des possibilités d'homologation départementale, régionale et nationale des salles pour différentes pratiques sportives.

Il précise que la municipalité rencontrera M. Marcel PARISOT le 29 octobre 2008 afin d'étudier d'autres propositions de programmes qui répondent au cadre budgétaire fixé au programmiste. Le Maire souligne que les associations seront informées qu'il ne sera pas possible de répondre à toutes leurs demandes et qu'elles seront rencontrées en temps utile afin d'avoir leur assentiment quant au projet retenu.

La prochaine réunion de la commission est fixée au 4 novembre 2008.

6.1.2. Aménagement – urbanisme et voirie

Philippe TARDOT informe les conseillers que la commission s'est rendue à l'Espace Mairie le 11 octobre 2008 afin d'étudier les problèmes de non respect du sens de circulation et la faisabilité d'un stationnement en épis. Il a été décidé d'améliorer la signalétique au vu de la configuration du site.

6.1.3. Commission locale de concertation et de suivi de la gravière de Gerstheim

Philippe TARDOT rend compte des différents points abordés lors de la réunion du 14 octobre 2008 et notamment des travaux de déplacement de la ligne RTE prévus en 2009 (semaines 4 et 5) qui nécessiteront peut-être la coupure de la route entre Gerstheim, Obenheim et Daubensand. Par ailleurs de grosses transformations des installations extérieures de la gravière sont prévues ainsi que des fouilles archéologiques à des fins géologiques.

Une discussion relative à la participation de la gravière à l'inauguration du circuit-découverte a également eu lieu, si la municipalité souhaitait des portes ouvertes de l'établissement celui-ci préfère en effectuer dans le cadre des Journées du Patrimoine. Les membres de la commission ont précisé que cette date correspond à celle de la kilbe du village et que les gerstheimois risquent de ne pas profiter de cette découverte.

La société participera sous une autre forme qui reste à définir aux animations du 17 mai 2009.

6.1.4. Education – culture – information

6.1.4.1. Information

Nathalie HECKMANN présente la nouvelle couverture du Gerstheim Infos qui sera utilisée pour les éditions de Noël 2008-2009 et 2010.

Laurence MULLER-BRONN précise les coûts de fabrication du bulletin municipal :

- prix de la couverture de Noël : 0.19€
- prix de l'impression des pages intérieures : 1.46€
- coût total d'un bulletin : 1.65€ T.T.C.

La commission devra aussi réaliser dès les prochaines semaines la nouvelle couverture pour les autres numéros sur une durée de trois ans (12 numéros).

Le travail de mise en page est entièrement effectué en interne ce qui limite ainsi le coût final. 1 370 bulletins sont imprimés pour chaque édition.

La prochaine réunion de la commission fixée au 5 novembre 2008 portera sur la rédaction des articles qui paraîtront dans le bulletin distribué par les conseillers municipaux le 6 décembre 2008.

6.1.4.2. Tourisme

Philippe SCHAEFFER informe l'assemblée que l'aménagement de trois passerelles est à l'étude : rue de Daubensand, au parcours de santé et au Bancalis. Il indique qu'elles font l'objet de déclaration de travaux en rivière et que le démarrage des travaux est conditionné par l'autorisation du service chargé de la police de l'eau. Il précise que les travaux sont interdits du 15 novembre au 31 mars et que leur durée est estimée à 15 jours. Plusieurs sociétés ont été sollicitées en vue d'établir des offres de prix y compris pour le génie civil.

Laurence MULLER-BRONN rajoute que la passerelle pour le parcours de santé doit être mise en place avant le 17 mai 2009, jour d'inauguration du circuit-découverte, les prestataires ont été informés de cette échéance. Elle demande aux conseillers

municipaux de motiver leurs familles et connaissances à rechercher des photos, documents qui seront exposés aux différentes étapes du circuit.

6.1.5. Affaires sociales – petite enfance, solidarité, services à la personne

Anne-Marie KLIPFEL rappelle l'organisation d'une marche d'automne le 6 novembre 2008 avec l'Age d'Or et informe que la commission se réunira le 13 novembre 2008 en vue de présenter le Centre Européen d'Etudes du Diabète aux présidents des associations locales et d'étudier la charte de parrainage qu'il propose.

Les élus membres de la commission se réuniront également pour dépouiller les questionnaires distribués aux seniors. (cf séance du 29.09.2008 point 7.1.3.)

6.1.6. Jeunes, sport et vie associative

Philippe TARDOT informe les conseillers que la commission se réunira le lundi 3 novembre 2008 en vue d'étudier les dossiers de demandes de subventions complétés par les associations et de définir le montant des subventions pour l'année 2009.

6.2 STRUCTURES INTERCOMMUNALES

6.2.1. Communauté de Communes du Rhin

Laurence MULLER-BRONN invite les élus à se rendre le 18 novembre 2008 à Benfeld, le Conseil Général souhaitant présenter le contrat de territoire (dispositif départemental) à l'ensemble des conseils municipaux de la Communauté de Communes du Rhin.

Dans le cadre de la préparation du contrat de territoire pour la période 2009-2015, les communes membres de la Communauté de Communes du Rhin sont actuellement sollicitées afin de lister et chiffrer leurs projets.

7. DIVERS

a) Commémoration du 11 Novembre

Le Maire invite l'ensemble des élus à participer à la commémoration du 11 Novembre, le départ du défilé ayant lieu à 10h45 à la Place de la Fontaine. Après le dépôt de gerbe au monument aux morts, tous les participants seront conviés à un vin d'honneur à la salle des fêtes.

b) Elections Prud'homales

Après discussion, la composition du bureau de vote des élections prud'homales du 3 décembre 2008 est constituée comme suit :

Marc-Daniel ROTH, Président

Anne-Marie KLIPFEL et Robert GASSER, Assesseurs

Christine DANICHER, Secrétaire

Permanences :

De 8h à 11h	Accueil	Sylvia GASSER
	Emargement	Yves MARTZ
	Urne	Marc-Daniel ROTH
De 11h à 13h	Accueil	Roger HOLZER
	Emargement	Emile PFISTER
	Urne	Marc-Daniel ROTH
De 13h à 15h	Accueil	Robert GASSER
	Emargement	Roger HOLZER
	Urne	Marc-Daniel ROTH
De 15h à 18h	Accueil	Anne-Marie KLIPFEL
	Emargement	Robert GASSER
	Urne	Marc-Daniel ROTH

c) Réunions budgétaires

Le Maire informe les conseillers que le budget primitif 2009 sera élaboré au courant du mois de novembre, il souhaite l'expliquer aux élus lors de réunions regroupant au maximum 5 personnes. Ces séances durent entre deux et trois heures. Il demande que chacun d'entre eux fasse part de ses disponibilités lors de la prochaine séance du Conseil municipal afin d'arrêter les dates de ces réunions. Il précise que les budgets seront votés mi-janvier.

d) Comité des Fêtes

Isabelle WERTH rend compte de l'assemblée générale extraordinaire du Comité des fêtes qui s'est tenue le 6 octobre 2008. Lors de cette réunion les statuts modifiés ont été approuvés, deux réviseurs aux comptes ont été élus. Une commission chargée de réfléchir aux animations dans le village a été constituée. Le bilan du 13 juillet a été présenté et l'organisation du marché de Noël abordée. L'idée d'organiser un salon des associations ayant pour but de présenter les activités proposées dans chaque club a également été avancée.

e) Informations diverses

- Concert de Noël : un ensemble baroque constitué en partie de jeunes chanteurs, accompagné d'un piano se produira à l'église catholique le 7 décembre 2008.
- La fête de Noël du 3^{ème} âge aura lieu le dimanche 21 décembre 2008.

f) Prochaine séance du Conseil municipal

- Lundi 24 novembre 2008 à 20h

Marc-Daniel ROTH	Laurence MULLER-BRONN	Philippe TARDOT	Anne-Marie KLIPFEL (procuration de Monique WEBER)
Philippe SCHAEFFER	Christian HURTHUR (procuration de Jean-Marc KELLER)	Thierry WENDLING	Jean-Marc KELLER (procuration donnée à Christian HURTHUR)
Yves MARTZ	Nathalie HECKMANN	Robert GASSER	Anne-Catherine LIPP
Mohamed EL ARBAOUI	Gilbert GEORGES	Monique WEBER (procuration donnée à Anne- Marie KLIPFEL)	Hubert ARBOGAST
Michèle BISCHOFF	Estelle BRONN	Sébastien SCHUEBER	Isabelle WERTH
Sylvia GASSER	Roger HOLZER	Emile PFISTER	